

Reportez vous à ces 4 cas de figure pour analyser la situation de vos IST

formation initiale	DIUST ou Licence	AFOMETRA	AFOMETRA	Autres situations
durée de la formation déjà effectuée	>240 heures	154h 161 h 175 h	252 h	
Action 1	Vérifiez que la formation suivie correspond aux 6 matières à valider. Comptabilisez le cas échéant les formations faites par ailleurs	Comparez le tableau de concordance des cycles Afometra avec les 6 matières de l'arrêté et les formations complémentaires suivies entre temps	Une convention de stage va être proposée à la signature (tripartite : stagiaire, SPST, Afometra) et grille de stage à retourner complétée à l'issue pour validation du stage	- Elaborez un dossier avec les attestations de formation délivrées par les OF - nécessité de justifier d'au moins 150 heures de formation - Inscrivez avant le 31/03/23 l'IDE à une formation
Action 2	Evaluez les éventuels besoins en formations complémentaires (cf. onglet "liste de formations"). Le cas échéant, inscrivez à titre conservatoire vos IST pour des formations avant le 31/03/23	Evaluez les éventuels besoins en formations complémentaires (cf. onglet "liste de formations"). Puis inscrivez à titre conservatoire vos IST aux programmes de formation qui vous permettront d'être conforme à la réglementation		En fonction du retour de l'Afometra, vous décidez d'un éventuel parcours de formations complémentaires (cf. l'onglet "liste de formations")
Action 3		Le cas échéant (il n'y a pas d'obligation de certification), inscrivez vos IST à un jury de validation des compétences à titre conservatoire auprès de l'Afometra (voir l'onglet "jury")		Ou inscription à un jury de validation des compétences (voir l'onglet "jury")
Cas particulier		Les IST entrés en cycle entre le 01/04/22 et le 06/12/22 sont dispensés de stages. Demandez malgré tout une inscription à titre conservatoire pour des formations ultérieures qui seront organisées à partir de 2024.		- Coût jury de validation des compétences = 500 € HT - Si vous recrutez un(e) IDE après le 01/04/2023, vous avez 12 mois pour le/la former